



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SIGLOIRE

SIGLOIRE

(PRÉFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE)

Terrain d'accueil pour les gens du voyage en Maine-et-Loire



[Métadonnées](#)

[Métadonnées \(XML\)](#)

Titre	Terrain d'accueil pour les gens du voyage en Maine-et-Loire
Date	2010-07-08T12:03:00
Type de date	Publication
Date	2013-07-18T14:14:00
Type de date	Révision

Résumé

Terrain aménagé pour le passage ou le séjour des gens du voyage.

Un terrain d'accueil des gens du voyage désigne de façon générique tous les terrains aménagés en permanence ou intermittence pour le passage ou le séjour des gens du voyage. Ces terrains ont pour caractéristique commune d'être réalisés et gérés par une collectivité qui peut être soit une commune, soit un groupement de communes, soit une intercommunalité. Certains d'entre eux bénéficient d'une subvention de l'État.

Un terrain d'accueil des gens du voyage peut être inscrit au schéma départemental d'accueil pour les gens du voyage (c'est le cas des aires d'accueil et des aires de grands passages) ou non (c'est le cas des aires de petits passages et les terrains familiaux locatifs).

Il existe des communes qui se sont dotées de terrain d'accueil pour les gens du voyage en dehors des schémas départementaux

Les aires d'accueil, les aires de grands passages et de petits passages et les terrains familiaux locatifs sont les quatre types de terrains représentatifs de l'action publique pour l'accueil des gens du voyage.

Les aires inscrites au SDAGV bénéficient d'une aide accordée par l'État par arrêté préfectoral. Cette aide peut être complétée par des subventions de la région, du département et des caisses d'allocation familiale. La participation financière de l'État concerne les investissements nécessaires à l'aménagement et à la réhabilitation des aires permanentes d'accueil à hauteur de 70% des dépenses engagées dans un délai de 2 ans suivant la publication du schéma. Une aide de l'État à la gestion des aires d'accueil peut compléter les aides à l'investissement. De même, la loi autorise la participation du département à hauteur de 25% maximum des frais de fonctionnement des aires.

Code	https://catalogue.sigloire.fr/geonetwork/srv/c2da8a1c-3cd3-4bf0-adb1-6e2ecf6545e5
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8
Type de ressource	Jeu de données

Ressource en ligne

Adresse Internet	https://carto.sigloire.fr/cgi-bin/mapservwfs?
Protocole	OGC:WFS-1.0.0-http-get-capabilities
Adresse Internet	https://catalogue.sigloire.fr/rss/atomfeed/atomdataset/c2da8a1c-3cd3-4bf0-adb1-6e2ecf6545e5
Protocole	WWW:LINK-1.0-http--link

Contact pour la ressource

Nom de la personne	SAUDET Jacky
Nom de l'organisation	DDT 49 (Direction départementale des territoires du Maine-et-Loire)
Rôle	Point de contact
Catégorie ISO	Planification/Cadastre
Catégorie ISO	Société

Mot Clé

Mot Clé	MAINE-ET-LOIRE
Type de mot clé	Localisation
Mot Clé	Adresses
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	LOGEMENT HABITAT
Mot Clé	DDT49
Mot Clé	GRAND PUBLIC
Mot Clé	ACTION SOCIALE
Type de mot clé	Thème

Etendue

Description	MAINE-ET-LOIRE
-------------	----------------

Emprise géographique

Ouest	-1.286
Est	.207
Sud	46.964

Nord	47.792
------	--------

Résolution spatiale

Dénominateur de l'échelle	2000
---------------------------	------

Généalogie

Généralités sur la provenance	Couche issue de la numérisation des parcelles cadastrales sur lesquelles se trouvent les aires d'accueil.
-------------------------------	---

Contraintes sur la ressource

Restrictions de manipulation	Non classifié
------------------------------	---------------

Identifiant de la fiche	c2da8a1c-3cd3-4bf0-adb1-6e2ecf6545e5
-------------------------	--------------------------------------

Langue	fre
--------	-----

Jeu de caractères	Utf8
-------------------	------

Contact

Nom de la personne	Jacky SAUDET
--------------------	--------------

Nom de l'organisation	DDT 49
-----------------------	--------

Rôle	Distributeur
------	--------------

Date des métadonnées	2016-04-12T14:53:32
----------------------	---------------------